

LOI SUR LES TRAITEMENTS

MODIFICATION VISANT À ACCROÎTRE LES
TRAITEMENTS DES MINISTRES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 19 février, de la motion du très honorable M. St-Laurent, tendant à la deuxième lecture du bill n° 172, modifiant la loi sur les traitements.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je me demande si les membres du cabinet se rendent compte, en proposant cette mesure, de ce que leur feront subir par suite du relèvement en cause, leurs collègues, le ministre du Revenu national (M. McCann) et le ministre des Finances (M. Abbott)? Il est manifeste que le premier ministre suppléant (M. Howe) ne s'en est pas encore rendu compte, car, vendredi dernier, comme l'atteste la page 2383 du hansard, il a dit:

Dans le cas d'un ministre marié qui a deux enfants à sa charge,—quelques-uns de mes collègues en seraient flattés,—la déduction au titre de l'impôt serait actuellement de \$3,700.

C'était peut-être exact il y a une semaine, mais non pas vendredi dernier, au moment où le premier ministre suppléant prenait la parole.

D'après mes calculs, un homme marié ayant deux enfants à sa charge et n'ayant aucun autre revenu, serait sujet à un impôt de \$5,375. J'espère que le premier ministre suppléant vérifiera ses chiffres. Je suis sûr qu'aucun fonctionnaire du ministère du Revenu national ni aucun employé du Bureau fédéral de la statistique, service qui relève de son ministère, n'a préparé sa déclaration d'impôt car il existe une différence appréciable entre la somme de \$5,375 et le chiffre que le premier ministre suppléant a cité vendredi, celui de \$3,700. De fait, l'écart est de \$1,675 et l'impôt, à l'égard de la nouvelle somme, s'établira à \$2,550. Je ne dis pas que ces sommes n'ont guère d'importance mais, depuis vendredi, monsieur l'Orateur, j'ai suivi les conseils qu'on a donnés sur la nécessité de la pertinence. En se fondant sur les données pertinentes, voici ce qu'on constate.

Un membre du cabinet, qui n'a pas d'autre revenu, touche actuellement un traitement de \$20,000 sur lequel il paie un impôt de \$5,375, ce qui lui laisse \$14,625, plus une allocation de \$2,000 pour automobile, allocation qui n'est pas imposable. Son revenu total est donc de \$16,625, soit \$1,385 par mois.

En toute franchise, je me demande s'il vaut la peine, pour quelqu'un qui peut toucher \$1,385 par mois, de s'exposer, pour \$230 de plus par mois, à toutes les critiques que cette majoration ne peut manquer de soulever.

[L'hon. M. McCann.]

Je reconnais qu'il n'est pas un seul des membres du cabinet que je connais qui ne serait aujourd'hui en meilleure situation financière qu'actuellement s'il n'était jamais entré dans la vie publique mais, il y a plusieurs années, pour d'excellentes raisons j'en suis sûr, les membres actuels du cabinet ont décidé de se consacrer à la carrière publique et, pour ma part, je ne puis guère exprimer de sympathie à ceux qui, de cette façon, ont perdu l'occasion de s'enrichir.

De fait, parmi les gens les plus malheureux que j'ai rencontrés durant ma vie, il s'en trouve qui ont commis l'erreur de chercher à accumuler de l'argent; à de rares exceptions près qu'ils aient amassé beaucoup ou peu d'argent ils ont été privés de beaucoup de belles choses de la vie.

Même si les membres du cabinet pouvaient épargner jusqu'au dernier sou de cette majoration pendant dix ans, leur gain ne serait que de \$27,500. Je ne dis pas que cette somme est négligeable mais elle est bien faible si on la compare aux énormes fortunes que certains Canadiens ont amassées.

Prenons le cas d'un membre de l'autre Chambre décédé récemment. Dans un journal, on estimait sa succession à \$1,750,000 et dans un autre à \$1,200,000. Il faut beaucoup de temps pour épargner cette somme d'argent, même si on économise la totalité de l'indemnité versée à un sénateur avant la dernière majoration. Si un sénateur gardait intacte cette somme de \$6,000, il lui faudrait 200 ans pour accumuler \$1,200,000.

Il est donc trop tard maintenant pour que les membres du cabinet s'apitoient sur leur sort et se demandent quelle serait leur situation financière s'ils n'avaient pas embrassé la carrière publique et s'ils avaient plutôt exercé leur profession d'avocat, s'ils étaient restés dans le commerce ou s'ils s'étaient livrés à quelque autre occupation qui leur eût permis d'amasser une fortune appréciable.

L'histoire du pays révèle qu'un Gouvernement peut organiser l'activité économique du Canada de façon que la production et la consommation s'accompagne soit de chômage et d'un bas niveau de vie soit d'un état de plein emploi et de hautes normes d'existence. Si le cabinet actuel peut organiser l'activité du pays de façon à lui assurer un haut niveau d'emploi et un niveau de vie de plus en plus élevé, il n'a rien à craindre pour l'avenir.

Si, d'autre part, il est impossible de créer un ordre économique qui inclut le plein emploi et un haut niveau de vie, il serait insensé de la part des ministres de se placer dans une situation privilégiée. Il doit être bien difficile selon moi d'expliquer comment